

Note de présentation du budget primitif de l'exercice 2024

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la Commune par cet article, dont un extrait figure ciaprès. Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

- 1. Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril.
- 2. Le budget général qui retrace de nombreuses activités communales (école, activités périscolaires, équipements sportifs et culturels, entretien des voiries et espaces publics, administration...) financées essentiellement par les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière) et les attributions de compensation de la CDC Val ès dunes (cotisation des entreprises).
- 3. Le budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.
- 4. Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de sa section de fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.
- 5. La Commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Principales mesures de la loi de Finances 2024 concernant les collectivités territoriales :

- Disparition de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) engagée en 2023, jusqu'à la suppression progressive qui sera échelonnée sur 4 ans. Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) est également abaissé sur 4 ans. La cotisation minimum sur la valeur ajoutée des entreprises est supprimée dès 2024.
- Report à 2025 de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels et maintien du dispositif légal de revalorisation des bases.
- Soutien aux territoires ruraux et à la politique de la ville, qui proroge et adopte différents régimes zonés bénéficiant aux territoires ruraux dénommé France Ruralités Revitalisation, et qui prolonge une série de dispositifs liés à la politique de la ville.
- Pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, le tarif d'accise sur l'électricité est maintenu au niveau minimum, afin d'accompagner la sortie du bouclier tarifaire. Le tarif d'accise sur le gaz naturel à usage combustible pourra être relevé par arrêté dans la limite de 8 €/MWh, après évaluation de l'évolution des prix hors taxes.
- Réforme des redevances des agences de l'eau, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une redevance sur la consommation d'eau potable et de deux redevances pour performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif. Renforcement de la redevance pour pollutions diffuses (produits phytopharmaceutiques) et modification de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.

Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 2024 :

- L'augmentation du coût de l'énergie.
- Une inflation importante sur certains produits.
- L'augmentation du coût de réalisation des travaux (augmentation des matières premières, ...).

1/5

Le budget a été établi en tenant compte des priorités suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Mobilisation des subventions auprès des partenaires publics
- Pas de nouvel emprunt
- Poursuite de la non-augmentation de la fiscalité
- Maintenir un niveau d'excédent reporté en investissement pour autofinancer les projets

Les orientations et projets municipaux pour l'année 2024

Les grandes orientations pour l'année 2024 sont dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années :

- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux
- Continuer à maitriser les dépenses de fonctionnement mais sans détériorer la qualité des services publics communaux
- Continuer à mener les investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin
- Maintenir le soutien aux associations

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** correspondent aux dépenses autorisées et prévues pour la réalisation des services proposés à la population (fluides–fournitures-entretiens-maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et primaires, fêtes et cérémonies...), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette...et le virement à la section d'investissement.

Dépenses	Budget 2023	Budget 2024
011 charges à caractère général	847 200.00 €	895 500.00 €
012 charges de personnel	975 200.00 €	1 100 000.00 €
65 autres charges gestion courante	2 292 566.94 €	2 158 741.18 €
014 Atténuations de produits	0.00€	4 000.00 €
66 charges financières	14 000.00 €	23 600.00 €
67 charges exceptionnelles	2 000.00 €	2 000.00 €
68 dotations dépréciations	3 000.00 €	0.00€
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 133 966.94	4 183 841.18 €
042 opération d'ordre entre sections	16 822.72 €	31 271.35 €
023 virement à la section d'investissement	694 905.89 €	1 441 333.36 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	711 728.61 €	1 472 604.71 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 845 695.55€	5 656 445.89€

Augmentation de 1,2 % des <u>dépenses réelles</u> de fonctionnement par rapport au BP 2023 soit un maintien des dépenses courantes malgré la hausse des charges à caractère général de 5.6 % essentiellement liée à l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'inflation.

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes autorisées et prévues au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueil périscolaire, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme la Communauté de communes Val ès dunes.

Recettes	Budget 2023	Budget 2024	
70 produits de services	78 000.00 €	93 700.00 €	
73 impôts et taxes	1 245 457.00 €	1 509 422.00 €	
74 dotations et participations	554 569.00 €	554 200.00€	
75 autres produits gestion courante	25 000.00 €	50 900.00 €	
013 Atténuations de charges	5 000.00 €	5 000.00 €	
77 produits exceptionnelles	0.00€	0.00€	
Total recettes réelles de fonctionnement	1 908 026.00 €	2 213 222.00 €	
042 opération d'ordre entre sections	0.00€	0.00€	
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	
002 excédent antérieur reporté	2 937 669.55 €	3 443 223.89 €	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 845 695.55 €	5 656 445.89 €	

Augmentation de 16 % du montant prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe :

- ➤ En dépenses : celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- ➤ En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des biens meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

Dépenses	Budget 2023	Budget 2024 avec RAR 2023	
16 remboursements d'emprunts	111 000.00 €	111 327.96 €	
20 immobilisations incorporelles	20 964.00 €	17 757.00 €	
204 subventions d'équipements versées	386 116.68 €	100 424.52 €	
21 immobilisations corporelles	898 561.12 €	991 034.61 €	
23 immobilisations en cours	769 288.11 €	1 050 000.00 €	
27 autres immobilisations financières	0.00€	0.00€	
020 dépenses imprévues	0.00€	0.00€	
Total dépenses réelles d'investissement	2 185 929.91 €	2 270 544.09 €	
041 opérations patrimoniales	74 693.00 €	0.00€	
040 opération d'ordre entre sections	0.00€	0.00€	

Total dépenses d'ordre d'investissement	74 693.00 €	0.00 €
001 solde d'exécution d'investissement reporté	0.00€	0.00€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 260 622.91 €	2 270 544.09 €

Les principales opérations pour 2024 (montants prévisionnels) sont :

- Travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie : 1 050 000 € TTC
- Aménagement de voirie avenue du Parc : 250 000 € TTC.
- Enfouissement des réseaux de la rue de la Sucrerie : 140 000 € TTC
- Réalisation d'un pumptrack : 100 000 € TTC
- Aménagement de voirie entrées et sorties du lotissement du Clos du Saulnier :
 85 000 € TTC
- Divers aménagements de voirie : trottoirs, ralentisseurs : 30 000 € TTC

Recettes	Budget 2023	Budget 2024 avec RAR
10 dotations	968 579.48 €	155 299.22 €
13 subventions	367 048.35 €	158 021.67 €
165 emprunts et dettes assimilées	0.00€	77.96€
Total recettes réelles d'investissement	1 335 627.83€	313 398.85 €
040 opérations d'ordre entre sections	16 822.72 €	31 271.35 €
041 opérations patrimoniales	74 693.00 €	0.00€
021 virement de la section de fonctionnement	694 905.89 €	1 441 333.36 €
Total recettes d'ordre d'investissement	786 421.61€	1 472 604.71€
001 solde d'exécution d'investissement reporté	138 573.47 €	484 540.53 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 260 622.91 €	2 270 544.09 €

TABLEAU EMPRUNT

ODYSSÉE Informatique - MONETIS - 4.67 A

Établissement : MAIRIE DE CAGNY	~ Amortissement prévisionnel de la dette ~	Page : 1
Entité : Budget Principal	Emprunts Réels	Date d'édition : 12/03/2024

Tous les emprunts (pas de notion de collectivité)

Tous les empru	ints (pas de notion de collectivité	9)				
Année	Dette au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Frais divers	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2024	624 147,31	104 265,46	19 425,92	0,00	123 691,38	519 881,85
2025	519 881,85	98 190,79	16 299,02	0,00	114 489,81	421 691,06
2026	421 691,06	77 296,42	13 217,60	0,00	90 514,02	344 394,64
2027	344 394,64	27 915,79	11 004,01	0,00	38 919,80	316 478,85
2028	316 478,85	28 549,21	10 104,90	0,00	38 654,11	287 929,64
2029	287 929,64	29 197,01	9 127,61	0,00	38 324,62	258 732,63
2030	258 732,63	29 859,50	8 157,35	0,00	38 016,85	228 873,13
2031	228 873,13	30 537,04	7 165,08	0,00	37 702,12	198 336,09
2032	198 336,09	31 229,94	6 168,21	0,00	37 398,15	167 106,15
2033	167 106,15	31 938,57	5 112,50	0,00	37 051,07	135 167,58
2034	135 167,58	32 663,27	4 051,14	0,00	36 714,41	102 504,31
2035	102 504,31	33 404,41	2 965,70	0,00	36 370,11	69 099,90
2036	69 099,90	34 162,38	1 861,86	0,00	36 024,24	34 937,52
2037	34 937,52	34 937,52	720,37	0,00	35 657,89	0,00